

Motion

Ripec/promotion

La section 37 du comité national souhaite que les chercheurs CNRS y siégeant ne soient pas pénalisés pour l'obtention des primes RIPEC3, au moins dans les sections qui ont décidé de ne pas proposer l'attribution des primes elles-mêmes. Cela s'inscrirait dans une logique d'égalité de traitement puisque les chercheurs du CNRS ne siégeant pas au comité national peuvent candidater et obtenir ces primes et que les autres enseignants chercheurs siégeant au comité national peuvent également candidater et obtenir ces primes. Elle réitère sa demande d'une procédure spécifique pour les promotions aux choix des chercheurs CNRS siégeant en section, ne pouvant se saisir elle-même de ses dossiers.

Motion adoptée le 19 juin 2023

19 votants : 18 oui, 1 non, 0 abstention

Vincent MERLIN
Président de la Section 37

Destinataires :

- Monsieur Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS
- Monsieur Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS
- Monsieur Eric LANCIAUX, directeur des ressources humaines du CNRS
- Madame Marie GAILLE, directrice de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)
- Monsieur Patrick PINTUS, directeur adjoint scientifique (INSHS)
- Monsieur Fabien JOBARD, président de la Conférence des présidents du Comité national (CPCN)
- Monsieur Yael GROSJEAN, porte-parole de la Coordination des responsables des instances du Comité national (C3N)
- Madame Dorothee BERTHOMIEU, présidente du Conseil scientifique du CNRS
- Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des Sections
- Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des Commissions interdisciplinaires
- Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des Conseils scientifiques d'Instituts